

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/19-807-580 du 04/03/2019

**TABLEAU D'AVANCEMENT BONIFIE D'ECHELON - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - CORPS DES
PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BOURGEOIS - Tel : 04 42 91 71 48 - mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n°2017-120 du 01/02/2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale

Vu l'avis émis en commission administrative paritaire académique du corps des psychologues de l'éducation nationale en date du 1^{er} février 2019,

Arrête :

- la liste des psychologues de l'éducation nationale classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon :

ALBANO EVE
VIGOUROUX CATHERINE

- la liste des psychologues de l'éducation nationale classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon :

BERTHE GERALDINE
PEDRONA CAROLE

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille